

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

02 décembre 2014 – n° 03

140141

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT**

Le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014, entré en vigueur à compter du 03 novembre 2014, précise les conditions de désignation des représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration des E.P.L.E.

Ce texte modifie notamment les articles R 421-14, R 421-16 et R 421-17 du Code de l'éducation qui prévoit :

- pour les conseils d'administration des collèges de plus de 600 élèves ou avec SEGPA et des lycées, le passage de trois à deux représentants (avec suppléants) de la commune siège de l'établissement ;

- pour les conseils d'administration des collèges de moins de 600 élèves, le passage de deux à un représentant (avec suppléant) de la commune siège de l'établissement.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- DESIGNER les représentants de la Ville aux conseils d'administration des établissements scolaires ci-dessous, pour être en conformité avec le nouveau décret du 24 octobre 2014, comme suit :

<u>Etablissements</u>	<u>Représentants au conseil d'établissement</u>	
	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Collège Jules Ferry	- Isabelle de BECKER	- Jean-Paul BESOMBES
Collège Souhait	- Patrick ZANCHETTA - Roselyne FROMENT	- Marie-Claude ANCEL - Christopher ZIEGLER
Collège Vautrin Lud	- Johann RUH - Jacqueline THIRION	- Christopher ZIEGLER - François FICHTER
Lycée polyvalent G. Baumont	- Nicolas BLOSSE - Françoise LEGRAND	- Isabelle de BECKER - Marie-Claude ANCEL
LEP J. Augustin	- Claude KIENER - Johann RUH	- Nicolas BLOSSE - Ousseynou SEYE
Lycée Jules Ferry	- Claude KIENER - Marie-José LOUDIG	- Marc FRISON-ROCHE - Isabelle de BECKER

- DIT que cette délibération annule le tableau des représentants aux conseils d'établissements des collèges et lycées figurant dans la délibération n° 10 du 18 avril 2014.

**ADOPTE PAR 28 VOIX POUR**

Contre : 7 (M.CACCLIN – J-L. BOURDON – S. VINCENT  
O.TURAN – C. URBES – R.BA – N.ZMIRLI)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



David VALENCE

-----  
**ARRONDISSEMENT  
 DE SAINT-DIE DES VOSGES**

**du registre des délibérations du conseil municipal**

-----

*Nombre effectif des Membres  
 du Conseil Municipal.....* 35

*Nombre des Membres en  
 exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents  
 à la séance.....* 34

*Procuration .....* 1

-----

Séance du 02 décembre 2014

-----

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOuada, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI, Nathalie TOMASI

Excusé et a donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE à David VALENCE

-----

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

-----